

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES ETCEMINS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS**

Une assemblée régulière du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le **4e jour de mai 2020**, à 19h30 par visioconférence.

Après le mot de bienvenue et l'appel des présences, il est constaté la présence des conseillers (ères) suivant (es) par visioconférence:

Siège #1 - Jacques Audet  
Siège #2 - Thérèse Blanchet  
Siège #3 - Richard Pouliot  
Siège #4 - Marcel Bégin  
Siège #5 - Jocelyn Pouliot  
Siège #6 - Rachel Goupil

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de Mme Rachel Goupil mairesse suppléante.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nicole Mathieu assiste également à cette séance par visioconférence.

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte.

**112-05-2020**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis accepte l'ordre du jour de la réunion du 4 mai 2020 tel que lu et présenté.

- 1 - APPEL DES PRÉSENCES
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
  - 3.1 - Résolution, adoption du procès-verbal du 6 avril 2020
- 4 - SUIVI AU PROCÈS-VERBAL
- 5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES
  - 5.1 - Résolution, acceptation des comptes à payer, feuille 05-20
  - 5.2 - Résolution, cartes de crédit Visa Desjardins
  - 5.3 - Résolution, demande de commandite du cercle des fermières de Saint-Camille
  - 5.4 - Résolution, ouverture du bureau municipal au public
- 6 - HYGIÈNE DU MILIEU ET RECYCLAGE
  - 6.1 - Résolution, projet de traitements microbiologiques des étangs
  - 6.2 - Résolution, ouverture du dépôt de matériaux secs
- 7 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT
  - 7.1 - Résolution, adoption du calendrier des travaux publics
  - 7.2 - Résolution, acceptation de l'offre de Stantec Experts-Conseil Ltée, rue de la Fabrique
  - 7.3 - Résolution, octroi du contrat pour la réalisation de l'étude pour une protection accrue des sources d'eau potable
- 8 - LÉGISLATION
- 9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE
- 10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
  - 10.1 - Résolution, demandes pour la coupe d'arbres
  - 10.2 - Résolution, adoption de la liste des nuisances pour 2020
- 11 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE
  - 11.1 - Résolution, demande de subvention dans le cadre du programme

PAFILR 2020-2021, achat de buts de soccer

11.2 - Résolution, tarifs d'inscription pour le terrain de jeux unifié, édition 2020

11.3 - Résolution, embauche des moniteurs (trices) de terrain de jeux

11.4 - Résolution, annulation des activités sociales, culturelles et sportives jusqu'au 31 août 2020

12 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE

13 - CORRESPONDANCE

13.1 - Lettre de la Communauté chrétienne de Saint-Camille-de-Lellis

13.2 - Lettre, Mouvement des Québécois et des Québécoises, tenue de la Fête Nationale

13.3 - Lettre de remerciements du comité de "La journée du temps des sucres"

14 - VARIA

14.1 - COVID-19, suivi du dossier et les mesures à prendre pour l'urgence sanitaire

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

16 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**ADOPTÉE**

### **3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

113-05-2020

#### **3.1 - Résolution, adoption du procès-verbal du 6 avril 2020**

**ATTENDU QU'IL** y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** le procès-verbal du 6 avril 2020 soit adopté, et signé tel que modifié;

Modification point no. 11.1

**QUE** le montant demandé au Fonds Culturel des Etchemins représente un montant maximum de: 2000,00\$;

**QUE** la Municipalité de Saint-Camille s'engage à payer sa part qui représente un montant de : 900\$;

**ADOPTÉE**

### **4 - SUIVI AU PROCÈS-VERBAL**

-Le suivi des travaux pour le chemin d'accès aux ressources (coupe-feu) se fera en juin prochain.

### **5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES**

114-05-2020

#### **5.1 - Résolution, acceptation des comptes à payer, feuille 05-20**

**ATTENDU** : la liste des comptes numéro 05-20 préparée par *Madame Nicole Mathieu, g.m.a., directrice générale, en date du 4 mai 2020* dans laquelle figurent tous les comptes à accepter au montant de : **59,738.29\$**

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** le conseil municipal adopte les comptes mentionnés sur la liste 05-20 telle que présentée. Le total des comptes pour **MAI 2020 s'élève à: 59,738.29\$**

**QUE** la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste numéro 05-2020.

**ADOPTÉE**

Je soussignée, Nicole Mathieu, sec.-trés. & directrice générale, certifie que la municipalité de Saint-Camille possède les fonds nécessaires au paiement des comptes du mois de **MAI 2020**.

---

Nicole Mathieu, sec.-trés. & directrice générale

115-05-2020

**5.2 - Résolution, carte de crédit Visa Desjardins**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis souhaite demander deux cartes de crédit Visa pour payer les affaires courantes de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis confirme que le montant autorisé sur chacune des cartes de crédit Visa sera de 2,500.00\$

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis autorise la directrice générale, Madame Nicole Mathieu, et l'inspecteur municipal, Monsieur Éric Prévost à utiliser une carte de crédit à leur nom pour le compte de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis.

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE :** le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis autorise la demande de deux cartes de crédit Visa chez la Caisse Desjardins des Etchemins, que le montant autorisé pour chacune des cartes est de 2,500.00\$;

**QUE** le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis autorise la directrice générale, Madame Nicole Mathieu, et l'inspecteur municipal, M. Éric Prévost, à utiliser une carte à leur nom pour le compte de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis

**ADOPTÉE,**

116-05-2020

**5.3 - Résolution, demande de commandite du cercle des fermières de Saint-Camille**

**IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis octroie une subvention de 200.00\$ au Cercle des Fermières de Saint-Camille 06 pour aider à l'amélioration des conditions de vie des femmes et des familles dans notre communauté.

**ADOPTÉE,**

117-05-2020

**5.4 - Résolution, ouverture du bureau municipal au public**

**IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR RICHARD POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE** la réouverture graduelle du bureau municipal se fera à la fin mai, lorsque les garderies seront ouvertes pour tous les travailleurs. Toutefois, les citoyens pourront venir chercher leur permis de rénovation ou tous autres documents, sur rendez-vous au bureau municipal.

**ADOPTÉE,**

## **6 - HYGIÈNE DU MILIEU ET RECYCLAGE**

118-05-2020

### **6.1 - Résolution, projet de traitements microbiologiques des étangs**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis doit trouver une solution plus économique que le système de vidange des étangs aérés;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis a reçu une offre de la compagnie CGEI consultant pour un nouveau système de traitements microbiologiques des étangs;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis souhaite essayer les traitements microbiologiques des étangs pour contrôler les taux d'occupation dans nos étangs, et ainsi accroître la performance des installations et diminuer les émissions de gaz à effet de serre;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE:** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis demande une offre de services à la Compagnie CGEI Ltée pour effectuer des traitements microbiologiques des étangs pour contrôler les taux d'occupation dans nos étangs, et ainsi accroître la performance des installations et diminuer les émissions de gaz à effet de serre;

**QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis va procéder de gré à gré si l'offre du consultant CGEI respecte les critères demandés, qui est de réduire le taux d'occupation dans nos étangs et accroître la performance des installations.

**ADOPTÉE,**

119-05-2020

### **6.2 - Résolution, ouverture du dépôt de matériaux secs**

**IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE :** le conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis reporte l'ouverture du dépôt de matériaux secs au samedi 16 mai prochain;

Le tout en raison de la COVID-19 et de la non-accessibilité du chemin due à la fonte des neiges.

**ADOPTÉE,**

## **7 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT**

120-05-2020

### **7.1 - Résolution, adoption du calendrier des travaux publics**

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation Municipale de la Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis est régie par les dispositions du Code Municipal du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le calendrier des travaux publics a été déposé lors de la réunion de travail et que les élus présents s'en déclarent satisfaits;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis adopte le calendrier des travaux publics pour la saison estivale 2020, tel que préparé par Mme Nicole Mathieu, directrice générale et M. Éric Prévost, officier municipal.

**ADOPTÉE,**

121-05-2020

### **7.2 - Résolution, acceptation de l'offre de Stantec Experts-Conseil Ltée, rue de la Fabrique**

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation Municipale de la Paroisse de Saint-

Camille-de-Lellis projette la réfection d'un tronçon de 1,2 km de la rue de la Fabrique, le secteur se situe à partir de l'ancienne voie ferrée jusqu'à la rivière Daaquam, c'est travaux ont pour but d'améliorer la surface carrossable en faisant la décohesionnement de la structure existante, l'ajout d'une épaisseur de fondation supérieure (MG-20) et la mise en place de l'enrobé bitumineux.

**CONSIDÉRANT QUE** la rue de la Fabrique est une route prioritaire, car elle permet aux résidents d'avoir accès aux 2e rang, 3e rang, rang A et B, et route Edmond Blais et que ces rangs comptent de nombreuses résidences permanentes;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille doit donner un mandat d'ingénierie pour la préparation des plans et devis pour la réfection d'un tronçon d'environ 1,2 km de la rue de la Fabrique.

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu deux offres et celle de Stantec Expert-conseil Ltée, préparée par son ingénieur M. Jean-François Poirier qui est la plus avantageuse pour un montant de 5,500\$ (taxes en sus);

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la Corporation Municipale de la Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis accepte l'offre de Stantec Expert-conseil Inc. pour la préparation de plans et devis pour la réfection d'un tronçon d'environ 1,2 km sur la rue de la Fabrique. Le secteur se situe à partir de l'ancienne voie ferrée jusqu'au pont de la rivière Daaquam. Le coût du contrat est de 5,500\$(taxes en sus).

**QUE** le projet consiste à effectuer la réfection de la chaussée d'une longueur d'environ 1,2 km, pour les travaux suivants:

- Décohesionnement de la structure existante;
- Ajout d'une épaisseur de fondation supérieure (MG-20);
- Mise en place de l'enrobé bitumineux.

**ADOPTÉE,**

122-05-2020

**7.3 - Résolution, octroi du contrat pour la réalisation de l'étude pour une protection accrue des sources d'eau potable**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis a présenté une demande au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP).

**CONSIDÉRANT QUE** le consultant Akifer s'est occupé de présenter notre demande dans le cadre du programme pour la protection accrue des sources d'eau potable, volet 1: Soutien aux municipalités pour la réalisation des analyses de vulnérabilité;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis est régie par le code municipal du Québec et peut procéder de gré à gré pour les contrats en bas de 25,000\$;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis octroie le contrat à Akifer génie-conseil pour la réalisation des analyses de vulnérabilité dans le cadre du programme pour une protection accrue des sources d'eau potable, volet 1;

**QUE** le montant des dépenses estimées (excluant les taxes et la bonification est de 13,160\$);

**QUE** le montant maximal de l'aide financière accordée à la Municipalité de Saint-Camille par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est de 11,250\$.

**ADOPTÉE,**

## **8 - LÉGISLATION**

Aucun point!

## **9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE**

Aucun point!

## **10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

123-05-2020

### **10.1 - Résolution, demandes pour la coupe d'arbres**

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme ne peut tenir de séance spéciale en raison de la pandémie de la COVID-19, et que nous avons reçu des demandes pour la coupe d'arbres;

- Une demande de Mme Lucie Couture du 11, rue Audet, à Saint-Camille-de-Lellis;

- Une demande de M. Patrick Bouchard du 671, rue Principale, à Saint-Camille-de-Lellis;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal suite à son analyse recommande la coupe des arbres sur le lot numéro: 5,325 428 appartenant à Mme Lucie Couture, que le propriétaire doit fournir une preuve de propriété des arbres par des photos ou autres documents à la Municipalité avant de procéder à la coupe.

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal suite à son analyse recommande la coupe des arbres sur le lot numéro: 5,325 648 appartenant à M. Patrick Bouchard, que le propriétaire doit fournir une preuve de propriété des arbres par des photos ou autres documents à la Municipalité avant de procéder à la coupe.

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE** le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis autorise la coupe d'arbres sur le lot numéro : 5 325 428 appartenant à Mme Lucie Couture et la coupe d'arbres sur le lot numéro : 5 325 648 appartenant à M. Patrick Bouchard;

**QUE** les propriétaires doivent fournir à la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis une preuve de propriété des arbres par des photos ou tout autre document. Advenant le cas contraire, les propriétaires devront obtenir l'autorisation de leurs voisins pour pouvoir couper les arbres.

**ADOPTÉE,**

124-05-2020

### **10.2 - Résolution, adoption de la liste des nuisances pour 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme ne peut se réunir en raison la pandémie de la COVID-19, et que le conseil municipal veut continuer le travail déjà entrepris l'an dernier concernant les nuisances sur le territoire de la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis considère qu'il est important de faire respecter les règlements d'urbanisme et d'informer les personnes qui sont en contraventions avec les règlements d'urbanisme.

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR RICHARD POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Camille approuve la liste des nuisances qui a été déposée lors de la réunion de travail du 27 avril dernier, et recommande d'envoyer une lettre à tous les propriétaires ayant des immeubles dérogatoires relativement aux règlements d'urbanisme et apparaissant sur la liste des nuisances;

**ADOPTÉE**

## **11 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE**

125-05-2020

### **11.1 - Résolution, demande de subvention dans le cadre du programme PAFILR 2020-2021, ACHAT DE BUTS DE SOCCER**

**CONSIDÉRANT QUE** l'URLS de Chaudière-Appalaches a déposé un appel de projets dans le cadre du programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activités et de plein air (PAFILR 2020-2021, volet 1);

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille souhaite présenter un projet pour permettre à la population d'avoir accès à des équipements de plein air et de sport de tous genres, en l'occurrence de nouveaux buts de soccer;

**CONSIDÉRANT QUE** la mise à jour de notre politique familiale et des aînés priorise la mise en place d'activités de loisirs extérieures gratuites, et que ces équipements pourront servir à différents groupes d'âge ainsi qu'aux enfants qui participent au terrain de jeux unifié;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille doit déposer une résolution en ce sens pour appuyer la demande d'assistance financière;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-Camille présente une demande d'aide financière au programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activités et de plein air (PAFILR 2020-2021, volet 1);

**QUE** la participation financière demandée est de 2500\$;

**QUE** la part du milieu soit de: 500\$ comme partenaires financiers et 516.82\$ pour la municipalité;

**ADOPTÉE,**

126-05-2020

### **11.2 - Résolution, tarifs d'inscription pour le terrain de jeux unifié, édition 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille participe encore cette année au terrain de jeux unifié avec les municipalités de Saint-Magloire et Sainte-Sabine;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de l'an passé a connu un vif succès, et que les parents ont été très satisfaits de ce service.

**CONSIDÉRANT QUE** cette année le terrain de jeux unifié sera sur une période de 5 jours, et pour une durée de 6 semaines, et que nous souhaitons modifier la tarification pour 2020 en ajoutant 5\$ au tarif, soit: 90\$ le premier enfant, 80\$ pour le 2e enfant et 70\$ pour le 3e enfant et les suivants. Également, un montant de 35\$ par semaine sera facturé comme tarif pour les non-résidents.

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**(ÈRES): QUE** la Municipalité de Saint-Camille fixe les tarifs d'inscription à : 90\$ pour le premier enfant, 80\$ pour le deuxième enfant et 70\$ pour le troisième enfant et les suivants pour la saison estivale 2020 du terrain de jeux unifié Saint-Magloire, Sainte-Sabine et Saint-Camille.

**QU'UN** montant de 35\$/par semaine soit facturé pour les non-résidents.

**ADOPTÉE**

127-05-2020

**11.3 - Résolution, embauche des moniteurs (trices) de terrain de jeux**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Camille participe encore cette année au terrain de jeux unifié avec les municipalités de Saint-Magloire et Sainte-Sabine;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de l'an passé a connu un vif succès, et que les parents ont été très satisfaits de ce service;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Camille a procédé par appel de candidatures pour l'embauche d'un ou d'une moniteur(trice) de terrain de jeux, et que présentement, nous avons reçu deux candidatures, mais la période que la période n'est pas terminée;

**CONSIDÉRANT QUE** cette année le terrain de jeux unifié sera sur une période de 5 jours, et pour une durée de 6 semaines;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité intermunicipal de Saint-Camille, Saint-Magloire, et Sainte-Sabine suggère d'ajouter au salaire de base de la monitrice en chef, un montant 2\$/de l'heure pour tenir compte de toutes les responsabilités de ce poste, et que ce 2\$/l'heure soit payée au prorata des participants par les trois municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de sélection n'a pas encore procédé aux entrevues pour l'embauche des moniteurs (trices), compte tenu de la pandémie de la COVID-19, et que nos municipalités attendent les recommandations du Ministère de la Santé Publique avant de procéder à l'embauche des moniteurs(trices) pour la saison estivale 2020.

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE** le conseil municipal autorise l'embauche des moniteurs (trices) selon le choix qui sera fait par le comité de sélection, pour la période estivale du 22 juin au 7 août 2020, d'une durée de 6 semaines avec une pause d'une semaine du 20 au 24 juillet prochain. Le tout est conditionnel aux recommandations du Ministère de la Santé Publique suite à la pandémie de la COVID-19;

**QUE** toutes les modalités d'embauche sont contenues dans la convention de travail des employés municipaux.

**QUE** les moniteurs(trices) qui n'ont pas d'expérience ni de formation devront suivre obligatoirement la formation en ligne de l'URLS comme animateur de terrain de jeux.

**ADOPTÉE,**

128-05-2020

**11.4 - Résolution, annulation des activités sociales, culturelles et sportives jusqu'au 31 août 2020**

**IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE:** le conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis procède à l'annulation de toutes les activités sociales, culturelles et sportives jusqu'au 31 août 2020. Le tout en conformité avec les directives du Ministère de la Santé publique qui seront émises durant la saison estivale 2020.

## **ADOPTÉE**

### **12 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE**

**-Fête des récoltes:** Mme Thérèse Blanchet mentionne que le comité Place du village souhaite ne pas tenir de marché public pour cette année. Elle mentionne que nous devions tenir une petite rencontre pour lui expliquer les priorités du conseil, toutefois, elle n'a pu avoir lieu. Conséquemment, le conseil municipal a convenu lors de sa réunion de travail de s'occuper de la tenue du marché public, étant donné que c'est une des priorités du gouvernement du Québec, la sécurité alimentaire, les aliments frais à proximité, les saines habitudes de vie et l'achat local. Nous en informerons le comité Place du Village, et nous réitérerons notre invitation au comité pour participer à la mise en place du marché public, d'une nouvelle façon pour cette année.

**-Voirie:** M. Marcel Bégin mentionne que les panneaux de rues seront redressés durant le mois de mai;

**-Incendie:** M. Marcel Bégin mentionne qu'une réunion de la régie des incendies s'est tenue le 16 avril dernier, et qu'il a été décidé que pour le salaire des pompiers un minimum de trois (3) heures sera payé lors de chaque intervention.

**- Politique familiale:** Mme Rachel Goupil mentionne que la mise à jour de la politique familiale est presque terminée, de même que le plan d'action, elle indique que le dépôt se fera à la fin juin 2020. Le document pour adoption au conseil municipal sera envoyé aux élus dans la semaine du 22 juin 2020.

**-Mairesse suppléante:** Mme Rachel Goupil indique qu'elle a assisté à une téléconférence des maires de la MRC des Etchemins, à la séance de travail de la MRC des Etchemins par téléconférence, à la séance de travail du conseil municipal par téléconférence, et à la séance régulière du conseil municipal par téléconférence. Elle fait un résumé de ces réunions.

### **13 - CORRESPONDANCE**

#### **13.1 - Lettre de la Communauté chrétienne de Saint-Camille-de-Lellis**

Lecture est faite d'une demande de la Communauté chrétienne de Saint-Camille pour une aide financière et une aide technique de la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis. Également pour défrayer les coûts d'entretien de l'église. Voir copie de la lettre en annexe.

Le conseil d'un commun accord est prêt à entretenir le parc de l'église et le gazon pour la saison estivale. Toutefois pour les autres dépenses pour l'entretien hivernal, il faudra étudier le dossier au cours des prochains mois.

#### **13.2 - Lettre, Mouvement des Québécois et des Québécoises, tenue de la Fête Nationale**

Lecture est faite d'une lettre du mouvement des Québécois et Québécoises nous informant que l'aide financière est annulée et qu'il n'y aura pas de Fête Nationale cette année. Point d'information !

#### **13.3 - Lettre de remerciements du comité de "La journée du temps des sucres"**

Lecture est faite d'une lettre de remerciement du comité de "La journée du temps des sucres" pour nous remercier de l'aide financière octroyée.

### **14 - VARIA**

**14.1 - COVID-19, suivi du dossier et les mesures à prendre pour l'urgence sanitaire**

- Port du couvre-visage dans les lieux publics;
- Plan de réouverture des établissements scolaires et des services de garde;
- Clarification concernant l'octroi d'aide financière par les municipalités aux marchés publics;
- Information importante concernant les séances de conseil et toute réunion dans un contexte de la pandémie;
- Aide d'urgence de 5 millions pour soutenir les organismes communautaires.

**15 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune période de questions étant donné que la réunion se tient en visioconférence.

**16 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Madame Thérèse Blanchet propose la levée de l'assemblée à 21h.

\_\_\_\_\_  
Rachel Goupil, mairesse suppléante

\_\_\_\_\_  
Nicole Mathieu, directrice générale

**ADOPTÉE**